



Commune de
Villetaneuse

C.C.A.S.
SEANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2023
A 19 HEURES
En Mairie- Salle du Conseil Municipal
1 Place de l'Hôtel de Ville
93 430 VILLETANEUSE

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 15 février 2023, à 19h00, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Villetaneuse, 1 place de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, le mercredi 8 février 2023, conformément aux articles L.2121-10 et 12 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Majide AMMAD, Vice-Président du C.C.A.S.,
Tarik ZAHIDI, Yasmina ESSOM, Fathia BELGUESMIA, Abdelkader BEKLI, Géry BRANQUART, Véronique SAINT AUBIN,
Maurice MENDES DA COSTA, Amadou DIALLO membres du Conseil d'Administration.

Étaient absents représentés :

Dieunor EXCELLENT représenté par Majide AMMAD
Dyhia BOUDAA représentée par Tarik ZAHIDI

Était absente excusée :

Carinne JUSTE

Était absente non excusée :

Fatoumata SAKHO

Nombre de membres en exercice : **13**

Nombre de présents : 9

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 11


Majide AMMAD, Vice-Président du C.C.A.S., ouvre la séance à 19h00

➤ LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. EN DATE DU 15 FÉVRIER 2023.

Date et numéro de l'acte	Objet	Vote
Délibération n°D/2023/15.02/01 Examinée le: 15/02/2023	Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 18 janvier 2023.	APPROUVÉE
Délibération n°D/2023/15.02/02 Examinée le: 15/02/2023	Décisions prises par le Vice-Président dans le cadre de sa délégation	PREND ACTE
Délibération n°D/2023/15.02/03 Examinée le: 15/02/2023	Décisions prises par la Commission Permanentes des Aides Facultatives d'Urgence	PREND ACTE
Délibération n°D/2023/15.02/04 Examinée le: 15/02/2023	Présentation du Rapport d'activité 2022	PREND ACTE
Délibération n°D/2023/15.02/05 Examinée le: 15/02/2023	Demande financière aide exceptionnelle	APPROUVÉE



L'ordre du jour étant épuisé, et les membres du Conseil d'Administration n'ayant plus de question à poser, **Majide AMMAD** lève la séance à 20 h 30 en remerciant ceux-ci de leur présence.

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à signer la feuille de présence.



Etabli à Villetaneuse, le 15 février 2023,
Le Vice-Président du C.C.A.S.,

Majide AMMAD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.